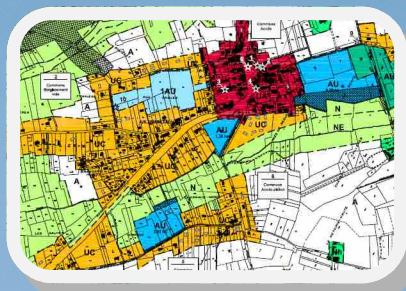


CLÉRAC

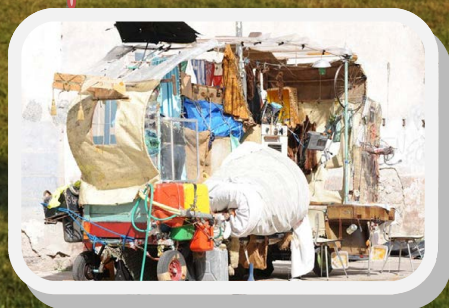
Charente - Maritime

Juin 2012 - Numéro 21



*le document
d'urbanisme
adopté*

spectacles d'été



Budget 2012

Sommaire

Le Mot du Maire	3
Les Grands dossiers	4-5
Plan local d'urbanisme	4
Droit de préemption urbain	4
Ligne Grande Vitesse	5
Actions de la municipalité	6-9
Bâtiment	6-7
Voirie	7
Informations diverses	8-9
Budget 2012	10-11
Vie locale	12-19
Cultures et loisirs	20-33
L'école	20-21
Spectacle de rue	22-23
La bibliothèque	24-25
Le Musée	26-27
1815-1965: un siècle et demi de transformations et de progrès (suite)	28-31
Plantons une haie champêtre	32
Mangeons équilibré...	33
Vie pratique	34-35
Etat civil	34
Informations utiles	35

Directeur de publication : Guy PASQUET

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie Robert - 17500 PONS

N° dépôt légal : 962

Le Mot du Maire

Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,

Comme chaque fin de semestre, vous venez de recevoir votre bulletin communal. Son contenu retrace :

- les diverses décisions prises par le conseil municipal et les réalisations des projets durant le premier semestre 2012.
- le budget 2012 adopté à l'unanimité par vos élus lors de la séance du 09 mars 2012.
- la liste des principaux projets d'investissement pour la fin de l'année ou le début 2013.

Nous sommes également à l'étude de projets structurants que nous pourrions réaliser grâce à l'attribution du Fonds de Solidarité Territoriale (FST), dont les communes traversées par la ligne LGV SEA disposeront.

L'action déterminante de la coordination des élus de tous les territoires concernés a permis cette dotation à leur bénéfice, ce qui n'était pas le cas dans le cadre de la première circulaire ministérielle.

Nous avons dû cependant négocier 10 % de son montant (paramètre population) sous pression des communes urbaines. Les 90 autres pour cent sont attribués au nombre de kilomètres de lignes sur la commune.

La commune aura dans ce calcul une subvention FST d'environ 780 000.00 €.

Une certaine partie de cette enveloppe pourrait être affectée à un projet collectif (maison de la santé) avec les cinq communes de la Charente-Maritime éligibles (Boressse, Montguyon, Neuvicq, Clérac, Saint-Martin-d'Ary). Ce projet est actuellement à l'étude. Nos médecins locaux actuels prenant de l'âge ne seront plus présents dans cinq ou six ans ! Et l'attraction de notre territoire pour les jeunes praticiens n'est pas évidente.

La somme restante permettrait à Clérac de réaliser un projet propre sur son territoire dont l'étude est également en cours.

A propos de la LGV, les travaux préliminaires sont en cours de réalisation et ne perturbent pas trop notre territoire. Ce ne sera probablement pas le cas, dans quelques mois, lors du démarrage du chantier proprement dit. Nous serons à votre écoute et pourrions intervenir auprès du concessionnaire pour solutionner les problèmes importants que vous pourriez nous signaler.

Bien cordialement à tous.



Guy PASQUET

L'attribution du Fonds de Solidarité Territoriale va permettre la réalisation de projets structurants

Les travaux préliminaires de la LGV sont en cours de réalisation

Guy PASQUET

Les Grands dossiers

Urbanisme

Plan local d'urbanisme

Le plan local
d'urbanisme
adopté
le 16 février
2012

Le plan local d'urbanisme a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 16 février 2012. Le dossier est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Ce document permet de régulariser la situation du centre d'enfouissement et de ses annexes.

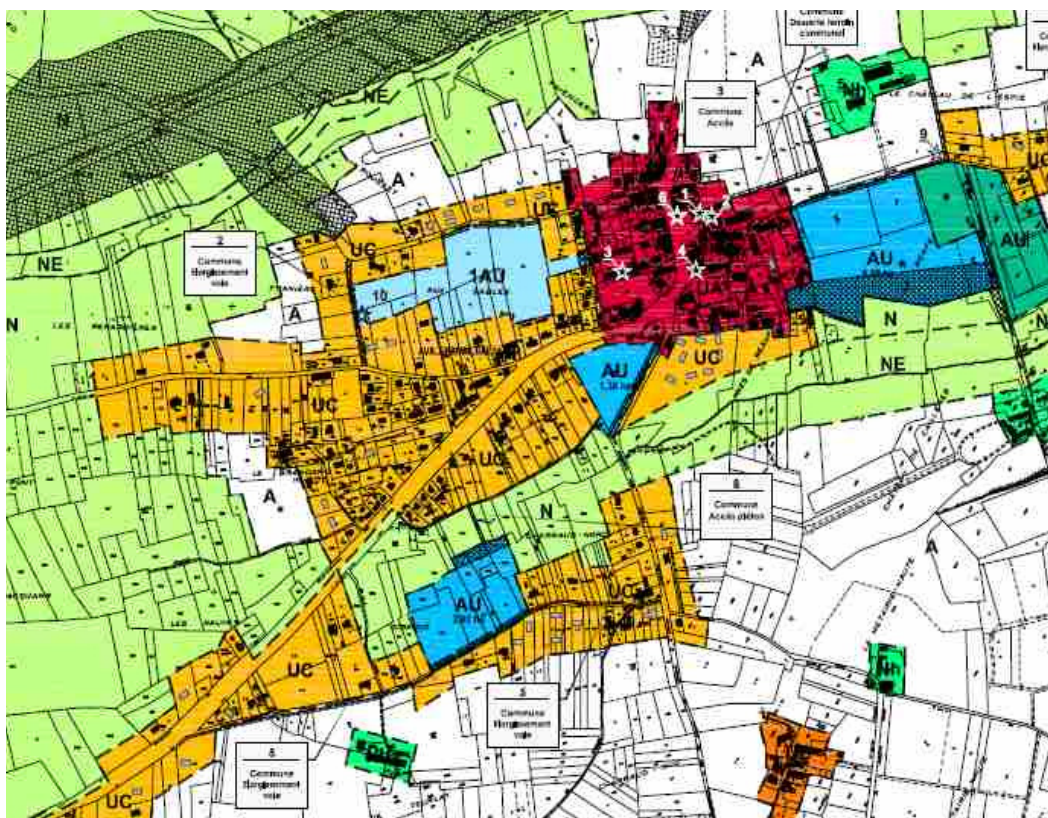
L'équipe municipale souhaitait augmenter la superficie de terrains constructibles. Toutefois malgré ses efforts, la superficie n'a pas pu être agrandie ni même conservée.

L'équipe municipale a dû accepter avec une certaine contrainte les solli-

citations de l'Etat, par rapport à la législation et à l'environnement ; celles du Département, par rapport aux accès des terrains.

Ce document est désormais conforme aux exigences de l'ensemble des partenaires de la commune.

L'équipe municipale envisage de réaliser une révision simplifiée afin de mettre à nouveau certains terrains en zone constructible d'une part, de revoir certaines modalités du règlement qui ne semblent pas être adapté sur le territoire de la commune, d'autre part.



Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain a été instauré pour les zones urbaines (UA, UB, UC, Ux, Uxa, Uxd) et les zones d'urbanisation futures (AU, 1AU, AUX) du plan local d'urbanisme adopté le 16 février 2012.

Les Grands dossiers

Ligne à Grande Vitesse

Les travaux préliminaires de la ligne grande vitesse ont démarré.

La base de génie civil a ainsi été mise en place à Dautour sur environ 7 hectares. Elle devrait accueillir dans les prochains six mois environ 250 personnes. Elle sera le centre nerveux du lot n° 14 de 20 km (de Boresse et Martron à Laruscade). Une école de formation aux conducteurs d'engin va



Base génie avant implantation

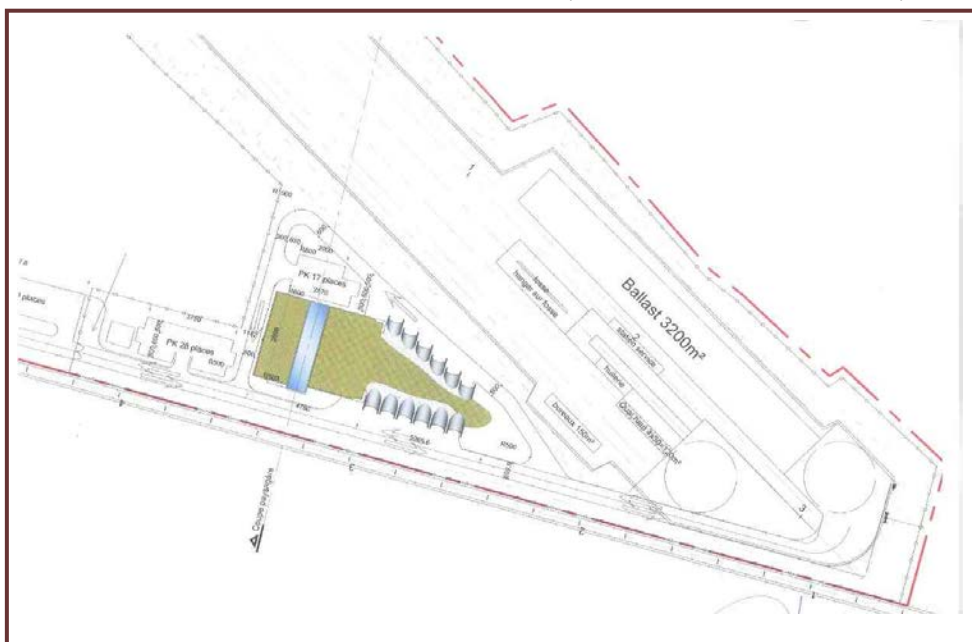


Base génie après implantation

s'implanter sur la commune de Saint-Martin-d'Ary (côté Clérac).

Le permis de construire de la base travaux secondaires, servant à l'installation des infrastructures ferroviaires puis transformée pour 50 ans en base de maintenance, vient d'être déposé en Mairie.

Cette base maintenance accueillera 50 personnes durant le temps de la concession.



Plan de la base travaux secondaires

Actions de la municipalité

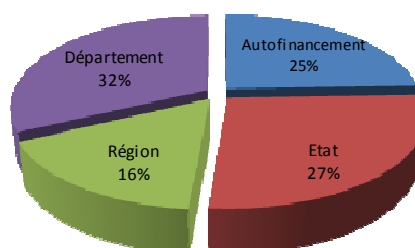
Bâtiment

Construction de la cuisine pour la Cantine

Les travaux seront terminés dans le courant du mois de mai.

L'investissement de l'opération s'élève à 153 230.00 € TTC.

Le financement se répartit ainsi :

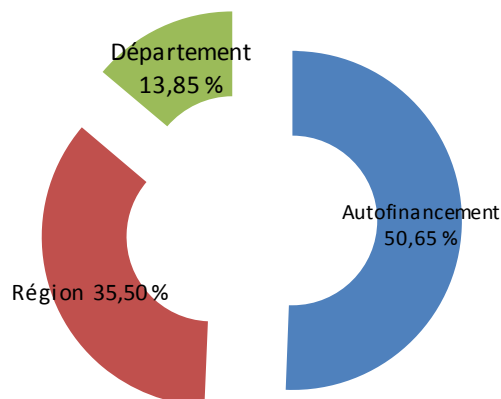


La création de la chaufferie, toujours en cours

La première tranche consistant à l'installation de deux chaudières (fioul et granulé) est terminée.

La seconde tranche, consistant à la mise en place du silo d'alimentation, sera réalisée après le déplacement de la cuisine de la cantine, soit à compter de cet été.

Le montant des travaux s'élève à 86 860.00 € TTC, dont le plan de financement s'établit suivant le graphique ci-contre.



Hôtel Restaurant

Des travaux d'aménagement de sanitaires / vestiaires pour le personnel ont été réalisés.

Par arrêté préfectoral en date du 26 avril 2012, l'hôtel a été classé en catégorie deux étoiles.



Les logements HLM font peau neuve



Les travaux de rénovation avancent normalement. Les deux premiers appartements devraient être livrés en début d'été. Après emménagement des locataires, les travaux débiteront sur deux nouveaux appartements.

Voirie

Les revêtements bicouche sont programmés pour les mois de mai et juin sur les voies communales de Bois Charles VC15, Simonneau VC13 et VC14, Le Ramard VC8, Gadebourg VC7 et le Brandard VC5U Impasse des Bruyères.

Le parking du Stade et le chemin rural du Boulat auront aussi un revêtement bicouche soit 11600m² en totalité pour l'année 2012. Le fauchage des accotements est commencé, quelques travaux supplémentaires seront programmés sur des chemins ruraux.

Actions de la municipalité

Informations diverses



Recensement de la population

Le recensement des habitants de la commune débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013. Vous serez informé en fin d'année des modalités ainsi que de l'agent recenseur chargé du recensement.

Recensement militaire

Fin 2010, la JDC remplace la JAPD

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ 3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- ➔ ÉTAPE 1 : **l'enseignement de défense** (classes de 3^e et de 1^{re}).
 - ➔ ÉTAPE 2 : **le recensement** à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
 - ➔ ÉTAPE 3 : **la JDC (journée défense et citoyenneté)**, avant 18 ans.
- ➔ **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).

EN SAVOIR PLUS

www.defense.gouv.fr/jdc

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

Recherche de documents et objets guerre 14-18

Au cours de la guerre de 1914-1918, 3 263 Saintongeais sont morts au combat ou des suites de blessures, soit 4,5% de la population de l'époque. Dans les campagnes, la vie a dû se réorganiser sans les hommes mobilisés et les animaux réquisitionnés. Les femmes, les enfants et les personnes les plus âgées ont dû assurer des travaux souvent pénibles. Ces quatre années ont bouleversé et profondément modifié la société saintongeaise, laissant des traces dont les monuments aux morts des communes qui sont l'un des symboles les plus marquants.

En 2014, nous entrerons dans la période du centenaire de cette guerre. À cette occasion, la Communauté de communes de la Haute-Saintonge et les Archives Départementales - site de Jonzac, souhaitent mettre en place un certain nombre d'actions en commun pour commémorer la Grande Guerre et les Saintongeais qui ont vécu ces événements, non seulement au front, mais aussi à l'arrière.

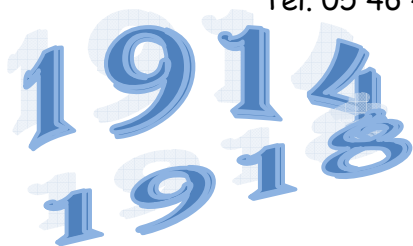
Pour cela nous lançons un appel auprès des communes, des habitants ou associations de Haute-Saintonge, pour rechercher des témoignages de cette époque. Témoignages écrits (lettres, photos, journaux, notes...), mais aussi parlés, par le biais de souvenirs d'enfance ou le témoignage indirect de parents ou grands-parents, ou encore objets...

Si vous possédez des éléments susceptibles d'enrichir la mémoire collective et si vous souhaitez participer ainsi à une meilleure connaissance de cette époque, vous pouvez prendre contact avec :

la mairie de votre commune ;

ou le service patrimoine de la Communauté des communes de Haute-Saintonge,
7, rue Taillefer 17500 Jonzac - Tél. 05 46 48 78 36 ;

ou les Archives Départementales - site de Jonzac, 81-83 rue Sadi-Carnot 17500 Jonzac -
Tél. 05 46 48 91 14.



Danièle Giraudeau,

Maire de Fontaine d'Ozillac Coordinatrice du
projet pour la CDCHS

Frelons asiatiques

Si vous constatez un nid de frelons asiatiques, contactez le secrétariat de la mairie afin de procéder à sa destruction.

Le financement de cette opération est pris en charge par la commune, subventionnée par le Département de la Charente-Maritime.



Budget 2012

Section de fonctionnement : 3 411 024.20€

DÉPENSES

Charges à caractère général	2 248 268.53
Charges de personnel	404 400.00
Autres charges de gestion courante	86 000.00
Charges financières	5 500.00
Dépenses imprévues	20 000.00
Opérations d'ordre	5 800.00 €
Virement à la section investissement	641 055.67

RECETTES

Excédent	2 006 550.53
Produit de service (dont Sotrival)	579 000.00
Atténuation de charges	5 000.00
Impôts et taxes	517 300.00
Dotation, subvention	186 450.00
Revenus des immeubles	99 000.00
Opérations d'ordre	17 723.67

Section d'investissement : 1 762 773.67€

DÉPENSES

Projet d'équipement	1 694 600.00
Emprunt	35 000.00
Dépôt et cautionnement	750.00
Dépenses imprévues	10 000.00
Opérations d'ordre	17 723.67
Opérations patrimoniales	4 700.00

RECETTES

Excédent	373 545.48
Subventions	212 268.00
Emprunt	12 000.00
Dotations	70 000.00
Excédent fonctionnement capitalisé	442 654.52
Dépôt et cautionnement	750.00
Opérations d'ordre	5 800.00
Opérations patrimoniales	4 700.00
Virement de la section fonctionnement	641 055.67

Les principaux projets d'investissement

	Voirie	• Voirie • Traversée du bourg • Chemin du Bois de Teurlay • Effacement de réseaux • Place de l'Eglise
	Divers	• Divers • Réserve foncière
	Bâtiment	• Divers • Travaux HLM • Gîte rural • Cantine
		• Chauffage école • Eglise

La Fiscalité

Taxes	Taux (%)	Produit attendu (€)
Habitation	13.51	110 403.00
Foncier bâti	9.12	95 303.00
Foncier non bâti	38.42	15 368.00
Contribution Foncière des entreprises	15.63	110 082.00

Vie locale

Le 10^{ème} anniversaire de l'A.S.L.

L'Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 29 mars 2012. Celle-ci marquait le 10^{ème} anniversaire de l'association.

*Fin aménagement
foncier prévu en
septembre 2013*

Parmi les principaux thèmes abordés, il faut retenir l'importance que représente toute l'activité qui gravite autour de la LGV : réunions de la commission communale d'aménagement foncier, du pôle 4 consacrées à la LGV, du pôle 4 consacrées à la ligne 400 000 volts et du Groupe de travail pour la préparation du questionnaire d'enquête publique.

Information sur le périmètre de l'aménagement foncier

La fin de l'aménagement foncier est programmée par le Géomètre expert pour septembre 2013.

Régularisation pistes forestières hors périmètre de l'aménagement foncier

Pistes forestières de Château à Moindron et Château au Canton des Loups avec modifications du dossier : le document d'arpentage est signé et le dossier est remis au Notaire pour la préparation de l'acte.

Piste forestière de Bézias à Moindron : le document d'arpentage est en cours de régularisation avant présentation à l'ensemble des propriétaires pour signature.

Ligne 400 000 volts pour alimentation sous-station de Clérac

Le dossier qui sera soumis à l'enquête publique par RTE sera au préalable communiqué au groupe de travail qui y insérera ses suggestions. Celles-ci seront bien entendu transmises également au Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.

Projection du tracé de la LGV

Présentation aux personnes présentes avec superposition du tracé sur le parcellaire cadastral pour les communes de Clérac et Bédenac.

Essais 2^{ème} dépressage 1^{ère} tranche

L'objectif visé est de valoriser les bois provenant de cette opération. Une évacuation rapide permet d'éviter des frais supplémentaires de landaise ou de broyeur ainsi que la prolifération des scolytes.

Un essai a été programmé sur une surface représentative de 7 ha (moitié forte croissance et moitié moyenne croissance) sur la commune de Clérac au lieu-dit « Bois du Ménard ». Un premier test encourageant a été réalisé sur la moitié de cette surface.

Matériel utilisé : une mini pelle dotée d'un outil inspiré d'un équipement observé sur une grosse pelle, un débardeur, un camion de 40 tonnes de PTR.

Les résultats techniques s'approchent des estimations que nous avons réalisées. Seul le taux d'humidité avait été négligé avec notre partenaire et fera l'objet de négociations quant à l'impact sur le prix de vente du produit.

Un certain nombre de pistes de progression restent par ailleurs à exploiter en vue d'une réduction du coût global des travaux.

Intervention de M. CLUPEAU

Projet de surveillance des massifs forestiers de Charente-Maritime par le SDIS 17

Aujourd'hui, les massifs forestiers sont surveillés par 7 tours de guet opérationnelles en période de jour durant le printemps et l'été.

Le projet consiste en l'implantation sur 11 points hauts du département d'un système de détection automatique des feux de forêt basé sur la vidéosurveillance et opérationnel 24 h/24.

Les images transmises en permanence au PC du SDIS à Périgny permettront une détection et un suivi en temps réel des feux de forêt ainsi que l'évaluation et la mise en place des moyens d'intervention nécessaires.

Ce projet sera cofinancé par des partenaires publics à hauteur de 87% et des partenaires privés à hauteur de 13%.

Les propriétaires forestiers seraient quant à eux sollicités à hauteur de 1%.

Vie locale

Union Pétanque Cléracaise



L'U.P.C. est un club qui a été créé en 1988 par une bande de copains, passionnés de ce sport.

A cette époque, le bureau était composé d'un Président, M. Joel FERRAROLI, d'un vice Président, M. Jean-Paul SICAUD, d'un secrétaire, M. Bruno MATHIEU, d'un secrétaire adjoint, M. Jean-claude GATINEAU, d'un Trésorier, M. Serge COURS et d'un Trésorier Adjoint, M. Michel DUPAS.

24 ans plus tard le club existe toujours. La composition du bureau pour les 4 nouvelles années à venir, en accord avec les nouveaux statuts de la FFPJP déposés à la préfecture, est la suivante :

Président, Laurent PASQUET, vice Président, Bruno LAGORCE, Secrétaire, Pierre FRADON, Secrétaire adjoint, Thierry METAY, Trésorier, M. Benoît RAMBAUD (également arbitre officiel de la FFPJP) et Secrétaire adjoint M. Didier METAY.

Cette équipe est complétée par plusieurs membres du bureau, à savoir : Dominique ARDOIN, Guy COUTURE, Michel DEPIAN, Francis RODRIGUES, Daniel CHARGE, Pierre PENAUD et Vincent GALICHET.

Pour l'année 2012, notre objectif est de relancer le club auprès des différents championnats de la Fédération FFPJP 17, avec :

- l'organisation de 2 concours officiels avec une participation de 30% en plus du montant des engagements (21 avril, 26 mai).
- l'organisation de 1 concours officiel avec une participation de 400 € en plus des engagements (08 septembre).
- l'équipement chaque joueur licencié d'une tenue réglementaire obligatoire afin de participer à toutes compétitions officielles.



- l'organisation de concours en 4 parties le vendredi soir de mi-juin à fin juillet. (Décision lors de la prochaine réunion de bureau).
- la remise en état de la partie basse du terrain, environ 50 % de la surface totale. L'objectif étant pour 2013 ou 2014 l'organisation d'une qualification en championnat départemental.
- la rénovation de la cabane pour les inscriptions.

A ce jour, le club compte 32 licenciés dont 3 féminines. Toutes les personnes intéressées pour découvrir ou prendre une licence peuvent contacter Pierre FRADON au 06 70 42 69 40.

Je remercie les personnes qui ont su faire évoluer ce club, la commune pour ses aides matérielles et financières ainsi que tous les membres.

Le Président :
Laurent PASQUET



Terrain de pétanque

Vie locale

Saintonge Boisée Vivante

Que dire à ce jour des projets de Sotrival ?

Ce titre résume à lui seul la principale problématique à laquelle nous nous heurtons : il s'agit bien de projets privés portés par cette société, filiale du géant SUEZ, et non de projets en cohérence avec une politique issue de la réflexion des élus et des services de l'Etat compétents en la matière. Lors des réunions de la Commission consultative de révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (dit PDPGDND : pas pratique à prononcer !) notre association constate qu'il n'existe pas de politique départementale concernant ce dossier et que chacun des quatre territoires* de Charente-Maritime défend ses intérêts particuliers. Ce contexte rend très difficile, voire impossible, une cohérence départementale dans la gestion de nos déchets. Lorsque, comme c'est le cas chez nous, dans la CDCHS**, c'est une entreprise privée (SITA Sud-ouest, par l'intermédiaire de Sotrival) qui élabore et propose des projets d'installations de traitement, cette cohérence est impossible.

La préoccupation première de l'entreprise est de monter un projet qui rapporte de gros bénéfices, et doit donc pour cela traiter des tonnages énormes : la priorité de Sotrival ne peut donc pas être, dans ce contexte, de répondre aux besoins du territoire sur lequel l'entreprise s'implante. C'est d'ailleurs ce qui se passe depuis le début de l'exploitation du site. Les chiffres de 2011 illustrent bien cette situation :

185 500 tonnes ont été enfouies dans la décharge de Clérac dont seulement 77 700 tonnes provenaient de la Charente-Maritime, soit moins de 42 %.

C'est pourquoi le projet de création d'une nouvelle décharge sur notre commune ne pourrait être étudié qu'aux conditions préalables suivantes :

1) une capacité permettant de répondre aux seuls besoins du sud de notre département (le nord ayant toujours recours à l'incinération) et non aux besoins aquitains ;

2) un tri préalable de la fraction fermentescible qui doit être exclue absolument de l'enfouissement.

Cette deuxième condition prioritaire, pour être respectée, nécessite de reconsidérer le/les mode/s de collecte, ainsi que le choix de traitement des déchets fermentescibles ainsi séparés des autres déchets.

Les déchets fermentescibles (également dénommés déchets organiques ou bio-déchets) sont constitués :

✕ Pour les ménages, essentiellement par les épluchures de légumes, les restes de repas, les couches souillées une fois la partie plastifiée enlevée. Il faut y ajouter les matières de vidange et les déchets de tonte et de taille selon le type d'habitat.

✕ Pour les équipements publics, par les boues de stations d'épuration, les matières de vidange, les graisses de stations d'épuration et pour les collectivités, les déchets de tonte et de taille, les restes de repas de cantines et les déchets de foires et marchés.

✕ Pour l'industrie et le commerce, un décret oblige dès à présent les gros producteurs de bio-déchets (production de produits alimentaires, restauration, produits périmés de la grande distribution...) à s'organiser pour les collecter et les recycler.

✕ Pour l'agriculture, essentiellement par les fumiers et lisiers.

Tous ces déchets peuvent être recyclés en produisant du compost et de l'énergie en étant traités dans un méthaniseur dans lequel la matière organique est dégradée en l'absence d'oxygène (contrairement au compostage qui lui se fait en présence d'oxygène) et produit du méthane, du gaz carbonique et du compost. Mais pour que ce dernier soit utilisable il ne faut mettre dans le digesteur (cuve dans laquelle séjournent et fermentent les déchets en anaérobiose) que des bio-déchets non pollués, exempts d'autres déchets ou de résidus indésirables qui pollueraient le compost, celui-ci étant alors voué à l'enfouissement. Ce scénario doit être évité absolument car le site d'enfouissement reproduirait les nuisances insupportables déjà subies depuis 16 ans. De plus on paierait deux fois pour traiter le même déchet.

* CA de la Rochelle, SMICTOM Vals d'Aunis, SIL (Rochefort et le littoral), la CDCHS

** CDCHS : Communauté De Communes de la Haute Saintonge

On le voit, le point qui demande réflexion et travail pédagogique se situe au niveau de la collecte pour obtenir un produit « pur » à composter ou à méthaniser .

✕ Pour l'agriculture, les équipements publics, et les collectivités, on peut raisonnablement présumer que la qualité du produit de la collecte et le transport sur le lieu de traitement seraient assurés.

✕ Pour l'industrie et le commerce, il semble plus difficile d'encadrer cette phase et surtout le niveau de qualité : on pense notamment aux produits périmés de la grande distribution et à la façon de séparer le produit de son emballage. Pourquoi pas une séparation opérée manuellement qui créerait des emplois et garantirait la qualité du résultat ?

✕ Pour les ménages, plusieurs cas de figure : le type d'habitat et le mode de collecte selon la commune de résidence.

Concernant l'habitat vertical (logements en immeuble à étages) il apparaît incontournable de proposer une collecte séparée à définir au cas par cas (bac de regroupement au bas de l'immeuble par exemple). Cela concernerait également les logements de plain-pied sans jardin.

Concernant les zones rurales, où l'habitat dispersé est un facteur contraignant pour l'organisation et le financement des collectes, il semble pertinent de poursuivre l'incitation au compostage individuel, ce qui a déjà été initié dans la CDCHS mais qui demeure perfectible.

D'ici à 2015 il sera obligatoire de mettre en place une redevance incitative : « Qué za co » ?

Il s'agit tout simplement de notre contribution financière pour la collecte et le traitement de nos déchets. Actuellement nous payons chaque année une taxe basée sur la valeur locative de notre habitation. Ce qui est parfaitement injuste car ne rentrent en ligne de compte ni le nombre d'habitants dans le foyer ni les efforts qui y sont faits pour réduire les déchets résiduels et pour trier et augmenter le recyclage. La redevance incitative qui doit être mise en place responsabilise chaque foyer et incite à diminuer les déchets résiduels par un tri plus important. Comment ?

Selon le nombre d'habitants du foyer, celui-ci est doté d'un bac de dimension adaptée au nombre de personnes qui y vivent. Un nombre fixe de ramassage et vidage du bac par le camion de collecte, est prévu pour l'année et donne lieu au paiement d'une somme appelée : part fixe. Si des passages supplémentaires du camion sont rendus nécessaires si ce foyer a rempli son bac bien avant le passage prévu, des sommes supplémentaires sont portées à la charge de ce foyer ; c'est la part variable. Ce système est incitatif car il pousse les habitants à diminuer la part résiduelle de leurs déchets en triant plus et mieux, en gaspillant moins, en modifiant leur façon d'acheter. Il va de soi que la partie recyclable triée des déchets doit être collectée sans coût supplémentaire pour le foyer, afin que le système soit cohérent.

A ce sujet, Monsieur Rapiteau, Président de la Commission ordures ménagères à la CDCHS, a (lors de la réunion publique organisée par notre association à Clérac le 13 avril), présenté sa conception de la mise en place en Haute Saintonge de la redevance incitative : le dispositif ci-dessus expliqué serait appliqué de façon collective. C'est à dire qu'il n'y aurait pas un bac par foyer mais, comme c'est le cas actuellement, un grand bac de regroupement pour tout un quartier ou un hameau. Imaginons un hameau de deux foyers, dont l'un où une personne seule trie scrupuleusement ses déchets et l'autre où cinq personnes ne trient pas : chaque foyer paierait la même somme ? Interrogé à ce sujet, Monsieur Rapiteau a répondu que c'était ça, la solidarité !

Ce problème de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la CDCHS doit faire l'objet d'un débat public élargi auquel la population pourrait participer, initié et animé par les élus locaux siégeant ou non à la Commission ordures ménagères de la CDCHS. Faute de quoi, les objectifs de diminution des déchets résiduels et en parallèle, d'augmentation des tonnages triés et recyclés, ne pourront pas être atteints.

L'adhésion de la population à un système ne peut se faire que si ce système est cohérent, intelligent, et valorisant pour ceux qui participent à son fonctionnement.

Ajoutons que tout ce qui est proposé ci-dessus ne fait que reprendre les préconisations et les obligations des nouveaux textes légaux issus du Grenelle de l'Environnement.

Vie locale

Comité des fêtes

Le comité des fêtes a organisé sa première manifestation avec une journée théâtre le dimanche 26 février avec la troupe des Durathieurs D'jonzat bien connue pour perpétuer le Patoisant Saintongeais. Trois pièces au programme : les Calas, La cachette, Ine Goutte de Noa, et les intermèdes de Guytou bien tournés pour déclencher les nombreux fous rires dans la salle. Le public nombreux était ravi de cet après-midi.

La journée Pique-Nique, cette année, a eu lieu dans la salle des associations, en raison d'un temps maussade. Un déplacement court, une chambrée bien rodée à cette manifestation.

Bientôt la soirée plein air du 30 Juin en collaboration avec nos amis de l'ACCA. Cette



année, nous organisons une grande soirée **entrecôte**. Pendant cette journée, des activités seront organisées dans l'après-midi : randonnée à pied ou en vélo sur la voie verte, à 14h, concours de pétanque. Le soir, vous pourrez profiter d'une ambiance musicale à partir de 19h lors de l'apéritif avec sangria et moules, suivi du repas à 21h pour une grande soirée dansante avec le grand orchestre FLASH-BACK et ses danseuses, de la musique pour tous pour danser toute la soirée. Pour la réservation des places : Epicerie Ravet, Auberge des Lacs Bleus, Le Fournil de Clerac, Coiffure M F Perodeau, Mairie de Clerac.

Dès à présent n'oubliez pas **de réserver votre Samedi** pour faire la fête tous ensemble.

Fête Foraine les 31 Août, 1 et 2 Septembre : Attractions avec manèges et animations durant trois jours. Au programme : marché nocturne le vendredi 31 animé par le groupe Musical **Charlaz**, Rock'n Roll, Swing, Rockabilly, vous allez adorer. Nos artisans commerçants seront présents pour vous restaurer. Samedi 1er, grand prix cycliste, concours de pêche à l'étang ou ball-trap, feu d'artifice à l'étang suivi d'une soirée variétés en plein air si le temps le permet avec le groupe **F.R.V.SENS**. Dimanche 2, vide grenier et marché fermier avec restauration sur place.

Une soirée en Octobre ou Novembre est en préparation, nous vous informerons de la suite dans les mois à venir.

Le comité des fêtes vous invite à vous retrouver nombreux pour partager ensemble, des moments conviviaux, pour animer notre village. **A bientôt.**

COSM du Lary



La saison 2011/2012 touche à sa fin, les résultats pour les équipes seniors sont un peu en dessous des objectifs espérés en début de saison. Tout d'abord, l'équipe A, qui évolue en 2^{ème} division de District, est longtemps restée dans le trio de tête mais elle a lâché prise lors des dernières journées dû à un manque de motivation et un fort taux d'absentéisme. Au final cette équipe obtient la 6^{ème} place au classement sur 13 équipes. L'équipe B a fait toute sa saison en 2^{ème} position alors que la 1^{ère} était visée, le bonus est qu'elle est qualifiée pour la $\frac{1}{2}$ finale du Challenge des Réserves de Charente-Maritime qui se jouera le 10 juin

prochain avec l'envie et la motivation d'accéder à la finale. L'équipe C quant à elle a trop souffert du manque d'effectif pour jouer les premiers rôles. L'absentéisme et le manque de respect d'une licence signée handicape le bon fonctionnement de l'équipe mais aussi du club. Elle termine tout de même en 9^{ème} position.

Chez les jeunes les U6, U7, U8, U9 ont participé à de nombreux plateaux. Merci aux éducateurs et aux parents. Les U10, U11 ont réalisé une bonne saison en championnat et ils ont réussi à se qualifier pour la finale du Challenge Georges Boulogne qui s'est disputée le 12 mai dernier à Pons. Félicitations à tous les dirigeants, les joueurs et leurs parents.

Concernant le Groupement de Jeunes Sud Saintonge deux équipes étaient engagées en U12, U13. Ces équipes ont obtenu de bons résultats au fil de la saison. Bravo à eux.

La saison 2012/2013 est lancée, nous recrutons des dirigeants et des joueurs de tout âge, les parents des jeunes licenciés sont bien sûr les bienvenus pour aider et contribuer au bon fonctionnement du club. Pour devenir licencié il vous suffit juste d'apporter une photo d'identité récente, une photocopie d'une pièce d'identité et de faire remplir le formulaire par votre médecin.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser au 05.46.04.28.28 ou au 05.46.04.43.99



Culture et loisirs

Ecole

Une autre année scolaire qui s'achève à l'école primaire de Clérac...

Une année 2011-2012 marquée par quelques nouveautés.

La présence d'une nouvelle employée communale pour commencer, Emilie Fradon. En la recrutant, la municipalité a souhaité améliorer l'accueil des élèves durant le temps péri-scolaire. Souhait largement exaucé par un travail sérieux et un dévouement admirable de M^{elle} Fradon. Elle a initié les élèves qui restent à la garderie aux plaisirs des travaux manuels. Leurs familles ont découvert avec joie tout au long de l'année diverses créations composées entre 17h00 et 18h00 ! Elle a apporté une amélioration importante dans la prise en charge de la sécurité et du bien-être des élèves durant ce temps de la journée et a ainsi fait gagner en qualité l'ensemble de l'accueil des élèves à l'école primaire de Clérac.

Des nouveautés dans la dotation matérielle de l'école pour terminer. La municipalité a en effet accepté, à la demande des enseignantes de maternelle, d'augmenter le matériel audio des classes.

Une année 2011-2012 qui s'est largement déroulée dans la continuité cependant.

Continuité du travail avec les bénévoles de la bibliothèque municipale. Deux fois par mois les élèves se sont rendus à la bibliothèque municipale pour travailler avec leurs enseignantes et les bénévoles sur un projet d'Abécédaire (livre réalisé par les élèves de l'école élémentaire) et sur un projet d'exposition autour du thème de la basse-cour, exposition concomitante avec la représentation d'un spectacle pour enfant. Cette année encore les bénévoles de la bibliothèque n'ont ménagé ni leurs efforts, ni leur dévouement pour que les enfants de Clérac vivent avec leur bibliothèque municipale.

Des élèves toujours très attachés à la fréquentation de cette bibliothèque municipale et toujours plus nombreux à exprimer leur volonté de s'y rendre avec leurs familles. Celles-ci ne doivent pas hésiter à prolonger le travail mené dans le cadre de l'école en s'y rendant pour la découvrir et connaître les modali-

tés d'utilisation.

Une dernière activité traditionnellement attachée à l'école primaire et à ses élèves : les commémorations des armistices des deux Guerres Mondiales. Chaque année le 11 novembre et le 8 mai de l'année scolaire, des élèves se joignent à leur professeur pour assister à la cérémonie commémorative au monument aux morts de Clérac. Ces cérémonies sont l'occasion avant tout de vivre les symboles de la République française, symboles que les écoliers français doivent maîtriser dès le CE1. Ils peuvent y voir flotter les drapeaux, y entendre la Marseillaise et la chanter. Autant de connaissances construites à l'école qui prennent ici tout leur sens. La présence des élèves de l'école au côté de leur enseignant est aussi un symbole important pour leur construction de citoyen. Ils sont ce jour là, un temps si court, présents aux côtés de leurs aînés, réunis pour se souvenir et leur transmettre la mémoire de leur pays, la mémoire de périodes sombres de leur Histoire, eux qui construiront l'histoire future de ce pays. La présence des enfants de l'école de Clérac au côté de leurs enseignants, de leur directrice est non seulement souhaitée mais surtout attendue et reconnue par tous ceux qui assistent à ce moment de mémoire.

Que tous les enfants qui ont assisté à ces commémorations, qui ont fleuri le monument et qui ont chanté l'hymne national soient félicités et remerciés.



Culture et loisirs

Des spectacles à venir

On the road TOUJOURS

« On the road toujours » est le titre du spectacle de rue que la commission culture de la municipalité fait venir cette année.



Depuis 2003, date du premier spectacle de rue (souvenez-vous, c'était « pierres de prières »), chaque année des artistes très différents se produisent à Clérac. Cette année c'est la compagnie « Louise Rafale » qui nous propose une histoire humaine où les deux comédiens nous font entrer dans l'intimité de leur vie en circuit fermé. Un spectacle muet et pourtant éloquent, radical et vivant, des personnages « kaurismakiens », drôle et superbes ; un décor fascinant que le progrès a ignoré. Un théâtre à fleur de bitume, un éloge de la déglingue et d'un certain

rock 'n roll ... Tranche de survie d'un couple d'éternels trimardeurs lors d'une halte forcée à Clérac liée à la rupture de l'essieu avant de leur caddiravane...

C'est un spectacle théâtral des arts de la rue, un univers singulier, ambiance cinématographique genre road-movie avec une note d'humour. Très différent de tout ce que l'on a vu jusqu'à présent.

Voici ce qu'en dit la presse : extraits ...

« De scène en scène, sans un mot, et surtout sans pathos, Christine Guénée et Fred Jaffré incarnent leurs personnages avec une force dramatique étonnante. Saisissants et justes, attachants aussi, tendres parfois. » Thierry Voisin- Téléràma - mai 2012

« Une poésie abrasive » Jean- Luc Eluard - Sud-Ouest - septembre 2011

« Une représentation haute en couleur, osée, caustique. Tendre débîne » Le Journal de Saône et Loire - 22 juillet 2010 - 24^e festival Chalon dans la rue.

« Les deux artistes nous ont offert complètement autre chose, nous ont surpris, nous ont plongés dans un univers imprévisible et efficace ! » vivre-a-chalon.com - 24^e festival Chalon dans la rue.

Durée 50 minutes, théâtre non verbal, tout public, gratuit
Mardi 07 août 2012 Place de la mairie

07 août 2012

Place de la Mairie

« Les petites mains symphoniques »

Concert Eurochestries

Le festival Eurochestries est un festival international d'orchestres et chœurs de jeunes musiciens (15 à 25 ans) qui est organisé chaque été. 300 musiciens de 6 pays différents participent, 45 concerts sont organisés en Charente-Maritime dont un à Clérac.

Le vendredi 10 août à 20 h 30, nous aurons le plaisir d'accueillir dans l'église Saint Vivien un ensemble de jeunes virtuoses français. Chacun excelle dans son instrument. Ces jeunes solistes vous feront écouter du trombone, de la trompette, de la flûte, du violoncelle, etc.

10 août 2012

20 h 30

Eglise de Clérac





Culture et loisirs

Bibliothèque

Gratuite et ouverte à tous

En fréquentant la bibliothèque, vous trouvez :

sur les étagères ou dans les bacs

- albums, BD et Mangas pour petits et grands,
- policiers, thrillers, romans, SF et Héroïc Fantasy pour jeunes, ados et adultes,
- le Fonds Local (ouvrages régionaux divers),
- des livres "documentaires" pour tous,
- des revues,
- CD, CD-ROM, DVD (films d'animation, longs métrages, documentaires),
- deux ordinateurs avec accès à Internet, scanner et imprimante (participation financière de 0,15 euros par feuille fournie)

Toutes ces collections sont renouvelées, améliorées, enrichies tout au long de l'année par :

- le passage du bibliobus de la Médiathèque Départementale de Prêt qui passe deux fois par an pour un échange de 500 ouvrages environ.
- la navette SLEM (Service de Livraison Express Mensuel) qui peut répondre à des demandes précises
- des achats, rendus possible grâce au budget municipal. Le *Petit journal* vous tient au courant deux fois par an. Remarque : de nouvelles acquisitions en perspective avec lesquelles vous passerez l'été ; le 1^{er} juillet sur les étagères.

* l'accueil des classes

des activités et animations



La fréquentation est bimensuelle pour les quatre classes de l'école.

Suivant le niveau, contes, lectures collectives ou individualisées, théâtre d'images sont proposés aux enfants.

Des activités littéraires, graphiques ou manuelles naissent de ces moments.

Cette année, les enfants ont participé, entre autre, à la préparation du décor de la salle des fêtes pour le spectacle A L'HEURE DES POULES

Les enseignants ont aussi la possibilité d'emprunter des ouvrages pour enrichir l'assortiment de leur classe.

* les bébés lecteurs (enfants de 9 mois à 3 ans)

Autour d'un tapis animé les petits découvrent les livres et se socialisent au contact des autres dans



un nouvel espace.

Les prochaines rencontres sont prévues les lundis 07, 11 et 18 juin.

Venez comme vous êtes, mais il serait préférable de prévenir quelques jours auparavant (nombre d'enfants limité à 8)

* l'atelier d'écriture

Pour ados/adultes qui aura lieu le samedi 23 juin de 10h00 à 12h00 à la bibliothèque.

Sous forme de jeux, l'animatrice, Blandine Vernier, saura faire jaillir les émotions.

Faites-vous connaître, seulement 12 inscriptions seront prises en considération.

* le spectacle

A L'HEURE DES POULES (du Collectif "Impulsions", interprété par Séverine Recouvrot)

a rassemblé le samedi 28 avril de 10h30 à 12h00 une quarantaine d'auditeurs. La qualité de l'écoute était à l'égale des talents de l'actrice.



* les partenariats
avec :



- les bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac et tout nouvellement Montguyon qui ont organisé à Montlieu-La Garde le 18 mars un après-midi théâtral "Pomméglantine" (Compagnie Doninspectacle de Saint Martin de Ré).

- la Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

* la Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

Une équipe à votre écoute :

Téléphone : 05-46-70-07-78

messenger: bibliotheque.clerac@orange.fr

site Internet : www.orpheemedia.com/clerac/OPAC_NET/

(Consultation du catalogue possible sans inscription)

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 16h30 à 18h30 ; samedi de 10h00 à 12h00

Culture et loisirs

Musée

Les portes s'ouvrent sur la saison 2012



Hors saison en janvier, nous avons reçu deux groupes : l'association des frimousses bédenacaises ainsi qu'une association de randonneurs de la région bordelaise.

En avril également, un club de 3^{ème} âge de Tizac de Lapouyade en Gironde nous a rendu visite ainsi qu'une délégation de 4 personnes sont venus pour un projet de visite

en juin avec l'agence de voyage TRANSHORIZON - BORDEAUX.

Des élèves de CP et CE1 de l'Ecole de Chamouillac, après avoir pique niqué, ont visité au plan d'eau accompagnés de leur enseignante et de 4 parents.



Une nouvelle exposition est proposée par le peintre charentais Louis ROS que vous avez pu déjà découvrir l'année dernière.



Œuvre de Louis ROS



Fête de la musique

Jeudi 21 juin 2012 à 20 h 30

au jardin du Musée

avec de jeunes musiciens

en présence de leur

professeur de musique

Le salon des peintres

Louis ROS était présent lors du salon des peintres du samedi 19 mai 2012 à la salle des fêtes de CLERAC, dans le cadre du printemps des musées.



*L'exposition de peinture
de Max SEVERAC
Peintre cléracais.*

Parmi les autres peintres présents se trouvaient des cléracais, les jeunes Marie BASSINY PALMER et Romain CLAMOUR, Patrice POUGET (BIO CHEMINS), Bernard GUEDON, Rosemarie HAYTHORNTHWAITE accompagnée de Jacky, Guylène MALLET, Régis PRINCE ainsi que Patrick VITTET.

Marie BASSINY PALMER et Patrice POUGET ont peint sur place.

Nous remercions tout particulièrement les bénévoles de la bibliothèque pour leur participation avec des livres sur la peinture, les différents mouvements comme l'impressionnisme, le réalisme, le romantisme et des peintres tels que MATISSE, TOULOUSE LAUTREC, MONNET, BALTHUS, CESANNE, BONNARD.



L'exposition des peintres



*Annie de SALLES (33)
expose ses portraits*

Une soixantaine d'amateurs d'art ont pu apprécier les tableaux et les livres.

A l'issue de ce salon, un cocktail offert par la municipalité a eu lieu en présence de Monsieur le Maire et de ses conseillers.

Ouverture du musée

Du 1er mai au 31 octobre

(en dehors de la période, visite possible)

Mardi et mercredi de 14 h à 18 h 30

Du Jeudi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Culture et loisirs

1815-1965: un siècle et demi de transformations et de progrès (suite)

Pendant un siècle et demi, de la fin de l'Empire (1815) aux années 1960, la commune de Clérac s'est profondément transformée. Non seulement l'agriculture s'est tournée vers l'élevage, la sylviculture et la viticulture, mais une véritable industrie est née autour de l'extraction et de la transformation des ressources du sous sol, en particulier de la célèbre « terre blanche », nom local donné à l'argile kaolinique.



les premiers fours à chamotte construits par
Raymond Boisson
à Bourdeleau

Une vieille tradition artisanale

L'utilisation de l'argile du sous sol est très ancienne dans notre commune. On a trouvé des débris de jarre datant peut être de l'époque préhistorique aux alentours du bourg. A la fin du XV siècle, une tuilerie existait près de la forteresse d'Auvignac : propriété du seigneur de Clérac, elle était exploitée par deux beaux-frères, Jean Bernier et Simon Godineau ; pour fabriquer leurs tuiles, les deux associés prenaient la terre sur place et ils avaient un droit d'usage dans les bois pour alimenter en combustible les fours de cuisson ; la production était suffisamment importante pour permettre à toutes les maisons nouvellement construites d'être recouvertes de tuiles d'argile et non plus de tuiles de bois. Héritière de cette vieille tradition, une tuilerie-briqueterie, créée au XIX siècle par la famille Berteau existe encore à Fradon.

C'est en effet au XIX^e siècle que l'activité artisanale commence à prendre de l'importance. L'extraction de la terre blanche, plus profonde que celle utilisée par les tuiliers et briquetiers, se développe. Les techniques sont rudimentaires et très dures pour les ouvriers : on se contente de faire un puits dans lequel les ouvriers descendent, ébauchent quelques galeries et remontent l'argile à dos d'homme. Les argiles de bonne qualité sont tassées dans des barriques et transportées par chariot jusqu'aux ports de Guîtres et de Saint Denis de Pile ; de là, elles gagnent par bateau, Bordeaux où elles servent à la fabrication des célèbres faïences Vieillard. Les argiles de médiocre qualité sont transformées sur place en divers objet par la famille Trijaud, qui s'installe aux portes du bourg (au lieu dit aujourd'hui « la Faïencerie ») et emploie entre les années 1840 et 1860, plusieurs ouvriers.

L'argile de ce qui va devenir « le bassin de Clérac » est assez connue pour que dans les années 1870, un Alsacien, Louis Persick, fuyant la Moselle rattachée à l'Empire Allemand, vienne s'installer à Clérac (au village du Bosquet) pour y reprendre son ancienne activité, la fabrication de pipes en terre destinées à être brisées dans les stands de tir des fêtes foraines. Jusqu'aux années

1960, Clérac demeura ainsi le premier lieu de production de pipes en terre cuite de France.

Outre l'argile, le sous sol de la commune contient aussi du sable qui va servir de matière première, avec des verres cassés récupérés dans la région et à Bordeaux, à une verrerie. Créée dans les années 1830 à La Gélie par Paul Duplant, elle est d'une importance certaine. Elle emploie une dizaine d'ouvriers, dont certains, très spécialisés, viennent de loin, comme François Tassin, originaire du département de la Manche. Dans un four à cinq creusets, ils fabriquent de nombreux objets : des bouteilles et flacons pour pharmacie, des verres jaunes et verts pour gobelets et des verres noirs pour encriers. Et ce n'est sans doute pas par hasard si, en, 1858, le nouveau propriétaire de La Gélie, Frédéric Charles de Caillères, marie sa fille Nils de Caillères, avec François Marie Alphonse Geay de Couvalette, qui n'est autre que le fils d'un verrier de Moustey dans les Landes. Mais ce mariage ne suffit pas pour sauver la verrerie. Elle est absorbée par la verrerie du Gibeau (qui avait été crée par le duc Decazes) ; puis quand cette dernière disparaît à son tour, elle est intégrée à celle de Valin (dans la commune de Cercoux) ; mais celle-ci ne tarde pas à éteindre en 1885 son four à 8 creusets, marquant ainsi la fin d'une activité qui a marqué l'histoire industrielle de notre région.

Mais c'est la construction de la voie ferrée Barbezieux-Saint Mariens et d'une gare à Clérac, dans les toutes premières années du XX^e siècle qui marque vraiment l'entrée de notre commune dans l'ère industrielle.

Construction de la voie ferrée et de la gare (1903)

Le premier projet date de 1865, mais l'inauguration de la voie ferrée Saint Mariens -Barbezieux et de la gare de Clérac n'ont lieu qu'en 1903, après trois ans de travaux. Quarante années de projets, contre-projets, avancées, reculades ont donc été nécessaires pour réaliser cette infrastructure qui allait révolutionner la vie des Cléracais et les activités économiques de la commune. Aux discussions sur le tracé, se sont ajoutées les querelles entre l'Etat et le Conseil Général (qui allait financer quoi?), sans parler des oppositions politiciennes entre les élus Républicains et les élus Bonapartistes (bien représentés dans le sud de la Charente Inférieure).

La situation se débloque finalement dans les dernières années du XIX^e siècle. La construction par Eiffel du pont ferroviaire de Cubzac les Ponts dans les années 1880 décide pour le raccordement de la nouvelle voie à celle reliant Bordeaux à Nantes entre Montendre et Cavignac (exactement à Saint Mariens) au lieu d'un raccordement initialement prévu à Coutras sur la voie Bordeaux Paris. L'élection du Républicain Jules Nau, maire de Clérac, comme Conseiller Général du canton de Montguyon et l'appui qu'il reçoit de son ami en politique, Emiles Combes, Président du Conseil Général, mais aussi sénateur et ministre, ne sont pas non plus étrangers au succès de l'entreprise. Jules Nau aurait cependant préféré que la voie ferrée passe plus près de son château pour pouvoir plus facilement charger les fûts de vin (vers Bordeaux) et ceux d'eau de vie (vers Barbezieux). Aux fûts, vont très vite s'ajouter des wagons entiers d'argile à destination de Bordeaux, l'est de la France et même l'Angleterre. L'exploitation de la « terre blanche » va alors pouvoir prendre une ampleur sans précédent.

L'exploitation industrielle de la «terre blanche»

Dès lors, l'extraction, bien que restant essentiellement manuelle, nécessite le creusement de grandes carrières, qui, une fois abandonnées, se remplissent d'eau pour former ces fameux « lacs

Culture et loisirs

1815-1965: un siècle et demi de transformations et de progrès (suite)

bleus » qui vont marquer le paysage de la région. La renommée du « bassin d'argile de Clérac » dépasse largement les frontières nationales. La Première Guerre mondiale va donner une impulsion vraiment industrielle à la transformation de l'argile : résistant à une température de 1 750 degrés, elle est utilisée dans divers pays pour fabriquer de la poudre à canon et réparer les hauts fourneaux.

Localement, plusieurs sociétés d'exploitation et de transformation apparaissent dans la première moitié du XX^e siècle. Beaucoup sont éphémères. Mais quelques unes vont perdurer et donner naissance par fusions progressives à l'actuelle entreprise AGS.

En 1910, Paul Granger, un entrepreneur originaire du Gard, s'intéresse à la région et crée la société Paul Granger orientée vers les argiles destinées aux industries du sanitaire et de la céramique. Deux ans plus tard, en 1912, un industriel du nord de la France, Bourgain, s'associe au banquier Boisson de Montguyon : comme la société Granger, la société Bourgain-Boisson extrait l'argile, et après l'avoir broyée, l'exporte par la gare de Clérac vers le nord de la France et l'Italie.

Dans l'Entre deux guerres, les besoins en produits réfractaires augmentent, en particulier pour reconstruire et développer l'industrie sidérurgique du nord et de l'est de la France. Deux nouvelles entreprises sont alors créées.

La première l'est en 1926 par Raymond Boisson, le fils du fondateur de la société Bourgain-Boisson.

Jeune diplômé de la faculté des sciences de Bordeaux, il découvre le gisement d'argile de Bourdeleau : il ne se contente pas d'extraire et de broyer l'argile, il la transforme en chamotte en la portant à haute température dans quatre fours verticaux, d'abord installés à Bourdeleau, puis transplantés près de la gare. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les sociétés Bourgain-Boisson et Raymond Boisson fusionnent pour donner naissance à l'entreprise ARGIREC.

La deuxième entreprise a pour origine un homme d'affaire entreprenant nommé Delaloie. C'est lui qui a l'idée d'utiliser, en 1914, l'argile comme matière première pour fabriquer de la poudre à canon. Après la guerre, il s'intéresse à l'extraction du sable et construit une usine de traitement de sable au Ramard. En 1925, il s'associe avec son beau frère Monichon, qui est chef de gare à Clérac, pour exploiter et traiter l'argile : ainsi naît la société SOGDAR qui installe ses fours près de la gare de Clérac, à côté de ceux de Raymond Boisson. Quelques années plus tard, elle absorbe la



*la gare de Clérac
(inaugurée en 1903)*

fabrication de pipes en terre cuite de la famille Persick.

Dans les années 1960, trois grandes entreprises plus ou moins spécialisées existent donc à Clérac : Granger, spécialiste des argiles crues ; ARGIREC (toujours dirigée par Raymond Boisson), davantage orientée vers les argiles broyées ; et SOGDAR (dirigée par Jean-Marie Destribats, gendre du fondateur Monichon) qui a remplacé les fours verticaux par des fours horizontaux dès 1953. Les argiles traitées sont essentiellement transportées par voie ferrée, puis par bateau depuis les ports de Bordeaux, Rochefort et Sète : plus de la moitié sont destinées aux pays européens (dont surtout l'Italie) et à l'Afrique du Nord.

Dans les mêmes années 1960, les trois entreprises emploient près de 500 ouvriers, répartis entre l'exploitation des carrières et le traitement des argiles dans les deux usines situées près de la gare de Clérac. Presque tous les salariés sont issus de la main d'œuvre locale : le travail, organisé selon le système des trois fois huit heures, leur permet de continuer à exploiter leurs quelques hectares de terre, donnant ainsi naissance à une catégorie bien particulière d'ouvriers-paysans.

Mais la fin des années 1960 marque aussi le début d'une nouvelle ère. La mécanisation de l'extraction, si elle diminue considérablement la pénibilité du travail, entraîne une chute du nombre d'employés (en 1996, ils ne sont plus que 340). De nouveaux locaux industriels et administratifs remplacent les anciennes installations près de la gare de Clérac. Les expéditions se font de moins en moins par train, et de plus en plus par camions : la gare perd de son importance et elle fermera à la fin des années 1980. Les nécessités financières amènent les trois entreprises Granger, ARGIREC et SOGDAR à fusionner en 1969 pour donner naissance à AGS, présidée par Pierre Boisson, fils de Raymond Boisson. Aujourd'hui filiale d'Imerys, AGS est le leader européen des producteurs d'argiles calcinées.

Ainsi, en moins de deux siècles, des activités économiques nouvelles sont nées, se sont développées et transformées, entraînant la naissance de paysages nouveaux et marquant profondément la façon de vivre des Cléracais. C'est à eux que nous nous intéresserons dans les prochains articles de cette chronique historique.

Jean-Paul GRASSET

Culture et loisirs

Plantons une Haie champêtre...



Les haies champêtres peuvent avoir différents buts, amélioration de la faune en offrant abris et nourriture, protection rapide contre le vent et protection rapide de la vue.

C'est une haie idéale pour un jardin campagnard, un simple alignement d'arbustes de plusieurs essences poussant librement avec juste une taille d'équilibre de temps à autre.

Vous pouvez mélanger des arbustes à feuilles caduques et persistantes, ils changent les teintes de la haie durant les 4 saisons en raison des différents bois, feuilles, fleurs et baies.

Règle de base pour la plantation de la haie :

La plantation se fait pendant l'arrêt de la végétation entre octobre et mars, on plante quand il fait frais mais jamais quand il gèle.

Prenez la précaution d'immerger la motte avec son conteneur dans un seau, au moins un quart d'heure tant que les bulbes remontent à la surface.

Les sujets vendus en conteneurs simplifient la mise en place.

Ne plantez pas trop serré, les arbustes s'étioleraient au bout de deux ou trois ans.

La taille des arbustes se fait en général après la floraison.

Voici une liste d'arbustes pour composer votre haie :

Des arbustes à floraisons printanières : l'Amélanchier, la Boule de neige, la Corète du Japon très buissonnant, le cornoulier, le deutzia à la floraison abondante, forsythia, l'un des tout premier à fleurir, lilas et seringat très parfumé, tamaris, Wegelia...

Des arbustes à fleurs et à fruits décoratifs : Le pyracantha, solide arbuste épineux, Mahonia, Symphorine, l'arbusier, le sorbier des oiseaux...

Arbustes à floraison estivale : l'Abélia, très florifère, le Buddleia, l'escallonia, le cotoneaster, l'Althéa - Hibiscus, le lilas des Indes ou Largerstroemia...

Arbustes à feuillage persistant : Eléagnus, houx, troène, berbéris...le photinia avec ses belles feuilles rouges...

Plantes mellifères (suc pour les abeilles) : noisetier pourpre, groseillier fleurs, l'arbre de Judée, le céanothe bleu.

En conclusion une haie composée de plantes différentes est beaucoup plus décorative et vivante qu'un simple alignement de thuyas ou de lauriers.



Mangeons équilibré...

Verrine d'avocat et saumon aux allumettes grillées



Pour 6 personnes

Ingrédients

2 avocats bien mûrs
1/4 oignon rouge
1 jus de citron jaune

200 g allumettes nature

300 g de saumon

5 brins de ciboulette ciselée

150 ml de crème fleurette

2 tomates

Préparation

Epluchez et coupez les avocats en petits dés, citronnez-les bien avec la moitié du jus. Mixez 1/4 des dés d'avocat avec la crème fleurette assez longtemps pour que le mélange épaississe légèrement. Réservez au réfrigérateur.

Plongez les tomates dans l'eau bouillante, pelez, épépinez et coupez-les en dés. Hachez finement l'oignon. Mélangez les tomates, les dés d'avocats et l'oignon, salez et poivrez à votre convenance. Répartissez dans

6 verrines.

Faites cuire le saumon au four micro-ondes pendant 2 à 3 minutes couvert à 500W puis émiettez-le grossièrement dans un saladier, salez et poivrez. Ajoutez la ciboulette ciselée.

Faites revenir les allumettes dans une poêle. Réservez-en quelques unes puis ajoutez le reste au saumon.

Répartissez le saumon dans les verrines puis la chantilly d'avocat et décorez avec les allumettes restantes.

Rôti de veau au basilic

Pour 6 personnes

Ingrédients

800 g de rôti de veau
5 cuillerées à café de fond de veau
5 cuillerées à soupe de dés de tomates à l'huile d'olive
4 pommes de terre (600 g)

100 g de chair à saucisse

1 jaune d'œuf

1 tranche de pain de mie

100 ml d'eau tiède

6 feuilles de basilic

1/2 gousse d'ail

4 brins de romarin séchés



Préparation

Préchauffez le four à TH 7 (220 °C).

Lavez et ciselez le basilic. Pelez et hachez l'ail. Pelez et lavez les pommes de terre, coupez-les en quatre.

Emiettez le pain et mélangez-le avec 1 cuillerées à soupe de pulpe de tomates. Ajoutez la chair à saucisse, le jaune d'œuf, le basilic, l'ail et 2 cuillerées à soupe de café de fond de veau. Salez et poivrez.

Pratiquez une incision au centre du rôti sur la lon-

gueur jusqu'à mi-hauteur. Farcissez-le et refermez à l'aide de la ficelle de cuisine.

Dans un bol, délayez le fond de veau restant dans 100 ml d'eau tiède. Dans le plat déposez le rôti, répartissez le reste de la pulpe de tomates autour. Ajoutez les pommes de terre et le fond de veau.

Saupoudrez de romarin. Salez et poivrez les pommes de terre.

Faites cuire dans votre four environ 1 heure.

Muffins chocolat blanc cœur de fraises



Pour 10 personnes

Ingrédients

10 fraises
1 tablette de chocolat blanc dessert
2 yaourts natures

2 pot de farine

1 sachet de levure chimique

1/2 d'huile

1 pot de sucre

3 oeufs

Préparation

Préchauffez le four à TH 7 (200 °C).

Dans un saladier, mélangez les yaourts, les œufs, le sucre, la farine, l'huile et la levure.

Beurrez les moules à muffins et déposez une fraise dans chacun. Versez la pâte à base de yaourt sur les fraises puis le chocolat haché en pépites. Faites cuire 15 minutes dans votre four.

Vie pratique

Etat Civil

Naissance



Sacha COUDERC, né le 23 mars 2012 à Lormont, fils de Lionel COUDERC et de Laetitia AYMAT, domiciliés au lieu-dit « Fradon »

Léo GARRABOS, né le 27 avril 2012 à Pessac, fils de Marine GARRABOS, domiciliée à « La Vallade »

Mélina ARNAUD, née le 10 mai 2012 à Libourne, fille de Frédéric ARNAUD et de Stéphanie POT, domiciliés 12 route des Châteaux

Décès

Marcel DUPUY, domicilié « Simonneau », est décédé le 30 janvier 2012 à son domicile à l'âge de 85 ans.

Henriette NAU, domiciliée « Teurlay du Lary », est décédée le 12 février 2012 à Jonzac à l'âge de 88 ans.

Guy CLOUTOU, domicilié « Fradon », est décédé le 31 mars 2012 à Libourne à l'âge de 79 ans.



Informations utiles

Mairie de Clérac

Le Bourg

17270 Clérac

Tél : 05.46.04.13.12

Fax : 05.46.04.29.06

clerac@mairie17.com

www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15

Le vendredi de 14h à 17h30

Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.70.07.78

email : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée :

1 route des châteaux

05.46.04.07.83

email : musee-clerac@orange.fr

web : www.musee-clerac.fr

Education

Ecole : 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire

(s'adresser à la mairie) : 05.46.04.13.12

Office religieux

Le 2^e dimanche de chaque mois à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary, 26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15. Samedi : 9h-12h30 et 14h30-18h. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux :

05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics

(Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la

Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon :
05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) :

05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80



Mairie de Clérac

1 Place de la Mairie
17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Télécopie : 05 46 04 29 06

Messagerie : clerac@mairie17.com

Web : ville-clerac.fr